

Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

Séance du 03 avril 2018

Délégués syndicaux en exercice : 45

Le Comité syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à BESANCON, sous la présidence de Mme Catherine THIEBAUT, Présidente

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 19h56

Etaient présents :

C.A.G.B : ALLEMANN Frédéric ; ANDRIANTAVY Anne-Sophie ; AVIS André ; BARTHELET Catherine ; BIZE Thibaut ; BOUSSET Jean-Marc ; CANAL Jacques ; CAULET Claudine ; DEVESA Cyril ; DUCHEZEAU Pascal ; FALCINELLA Béatrice ; FELICE Alain ; FIETIER Vincent ; GALLIOU Françoise ; JACQUIN Denis ; JAVAUX Thomas ; LAIDIE Franck ; LETHIER Michel ; LOPEZ François ; MAURICE Yves ; MOUGIN Philippe ; POUJET Yannick ; STHAL Rémi ; THIEBAUT Catherine (se retire et ne participe pas au vote) ; VAN HELLE Gérard ; VIGNOT Anne ;

C.C.L.L : DAUDEY Pierre ; DUCRET Sylvain ; FAIVRE Sarah ; MAMET Gérard ; MARESCHAL Claude suppléant de EDME Philippe ; QUETE Gérard ;

C.C.V.M : MARCHAL François ; MORALES Roland ;

Etaient excusés :

C.A.G.B :

C.C.L.L :

C.C.V.M :

Secrétaire de séance : DAUDEY Pierre

Procuration de vote :

Mandants : LEGAIN Olivier ; MAILLOT Elsa ; STADELMANN Jean-Claude ;

Mandataires : GALLIOU Françoise ; BIZE Thibaut ; FAIVRE Sarah ;

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Rapporteur : Monsieur Jean-Marc BOUSSET, Vice-Président

1. PRESENTATION GENERALE

Taux de réalisation (hors virement de section à section) :

Section de fonctionnement :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES					
Chapitre	BUDGET TOTAL 2017 CONSOLIDE CA 2017				
	Budget primitif 2017	Décisions Modificatives (dont BS)	Budget total 2017	CA 2017	Taux de réalisation
011 - Charges à caractère général	10 861 563,00	408 211,00	11 269 774,00	10 637 704,39	94,39%
012 - Charges de personnel	2 335 500,00	128 700,00	2 464 200,00	2 464 146,49	100,00%
022 - Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	-
042 - Opérations d'ordre DAP	3 450 705,00	166 310,00	3 617 015,00	3 616 981,35	100,00%
65 - Autres charges de gestion courante (dont subventions)	4 180 331,00	81 704,00	4 262 035,00	4 245 821,01	99,62%
66 - charges financières (intérêts)	502 100,00	10 000,00	512 100,00	492 982,21	96,27%
67 - charges exceptionnelles	12 500,00	5 000,00	17 500,00	4 372,59	24,99%
68 - provisions	531 831,00	-62 307,00	469 524,00	452 855,72	96,45%
023 - Virement à la SI (autofinancement)	4 210,00	488 431,00	492 641,00	0,00	-
TOTAL SECTION	21 878 740,00	1 226 049,00	23 104 789,00	21 914 863,76	94,85%

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
RECETTES					
Chapitre	BUDGET TOTAL 2017 CONSOLIDE CA 2017				
	Budget primitif 2017	Décisions Modificatives (dont BS)	Budget total 2017	CA 2017	Taux de réalisation
002 - Excédent antérieur reporté	0,00	700 000,00	700 000,00	700 000,00	100,00%
70 - Produits des services	4 014 735,00	0,00	4 014 735,00	3 673 142,21	91,49%
73 - Impôts et taxes	180 068,00	0,00	180 068,00	241 943,56	134,36%
74 - Participations	17 359 422,00	293 255,00	17 652 677,00	17 455 273,38	98,88%
76 - Produits financiers	2 000,00	0,00	2 000,00	1 253,74	62,69%
77 - Produits exceptionnels	0,00	232 794,00	232 794,00	470 693,69	202,19%
042 - Amortissement des subventions	322 515,00	0,00	322 515,00	322 513,11	100,00%
TOTAL SECTION	21 878 740,00	1 226 049,00	23 104 789,00	22 864 819,69	98,96%

Avant prise en compte de l'excédent de fonctionnement de 2016 affecté en fonctionnement 2017 (700 000 €), l'excédent de fonctionnement 2017 est de 249 955,93 €.

Après prise en compte de l'excédent de fonctionnement reporté, il est de 949 955,93 €.

Section d'investissement :

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES					
Chapitre	BUDGET TOTAL 2017 CONSOLIDE CA 2017				
	Budget primitif 2017	Décisions Modificatives (dont BS)	Budget total 2017	CA 2017	Taux de réalisation
001 - Solde d'investissement reporté	0,00	977 492,10	977 492,10	977 492,10	100,00%
20 - Immobilisations incorporelles	109 500,00	117 867,50	227 367,50	31 394,12	13,81%
204 - Subventions versées	0,00	13 000,00	13 000,00	10 000,00	76,92%
21 - Immobilisations corporelles	2 210 069,00	2 580 967,57	4 791 036,57	2 336 883,05	48,78%
23 - Immobilisations en cours	1 419 126,00	908 460,00	2 327 586,00	1 412 141,03	60,67%
020 - Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	#DIV/0!
040 - Amortissement des subventions	322 515,00	0,00	322 515,00	322 513,11	100,00%
041 - Opérations patrimoniales	0,00	113 231,00	113 231,00	113 201,01	-
16 - Remboursement des emprunts (capital)	2 197 000,00	198 600,00	2 395 600,00	2 394 568,20	99,96%
27 - Autres charges financières	46 100,00	0,00	46 100,00	45 687,90	99,11%
TOTAL SECTION	6 304 310,00	4 909 618,17	11 213 928,17	7 643 880,52	68,16%

SECTION D'INVESTISSEMENT					
RECETTES					
Chapitre	BUDGET TOTAL 2017 CONSOLIDE CA 2017				
	Budget primitif 2017	Décisions Modificatives (dont BS)	Budget total 2017	CA 2017	Taux de réalisation
001 - Excédent investissement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	-
10 - Excédent de fonctionnement affecté	0,00	306 425,42	306 425,42	306 425,42	100,00%
13 - Subventions à recevoir	356 800,00	796 072,50	1 152 872,50	11 135,26	0,97%
16 - recours prévisionnel à l'emprunt	2 492 595,00	3 039 148,25	5 531 743,25	4 000 000,00	72,31%
040 - Dotations aux amortissements	3 450 705,00	166 310,00	3 617 015,00	3 616 981,35	100,00%
041 - Opérations patrimoniales	0,00	113 231,00	113 231,00	113 201,01	-
021 - Virement de la SF (autofinancement)	4 210,00	488 431,00	492 641,00	0,00	-
TOTAL SECTION	6 304 310,00	4 909 618,17	11 213 928,17	8 047 743,04	71,77%

Avant prise en compte du déficit d'investissement reporté (977 492,10€) mais après l'affectation d'une partie de l'excédent de fonctionnement 2016 sur 2017, pour 306 425,42 € (émission d'un titre), le résultat d'investissement est de 1 381 354,62 €.

Après prise en compte du déficit d'investissement reporté, il est de 403 862,52 €.

Une présentation par section, en dépenses et recettes, par activité et par chapitre est annexée au présent rapport ; sont mentionnés également les taux de réalisation par chapitre.

2. Activité DECHETTERIES (801)

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement portent sur l'exploitation des sites (location de bennes, transport et traitement des déchets) et sur leur entretien et fonctionnement courant (maintenance, entretien des espaces verts, des réseaux et des bâtiments) pour 4 986 763,25 € dont :

- 846 856,37 € de transports de déchets,
- 2 058 483,78 € de prestations de services, principalement de traitement de déchets,
- 138 133,15 € de prestations d'entretien et de maintenance,
- 36 491,95 € de frais de gestion des agents affectés à cette activité (rattachement à 2017 dans l'attente de la facturation en 2018),
- 29 589 € de remboursement de frais d'accès en déchetteries à la CCPPV et le SMCOM
- 94 463,25 € de subventions aux 3 ressourceries,
- le solde relevant d'achat de fournitures, de taxes locales, de consommation de fluides et d'énergie, de frais d'assurance,...

Il est souligné quelques dépenses particulières en 2017 :

- les charges de personnel estimées à 903 477,06 € (rattachées à l'exercice 2017 et à régulariser sur 2018) et par application de clés d'affectation de tous les agents selon les activités,
- les indemnités et charges des élus pour 24 475,78 €,
- des charges exceptionnelles pour 3 506,52 € d'intérêts moratoires (357,01€) et de titres annulés sur exercices antérieurs (3 149,51 €).

Les frais financiers des emprunts liés à l'activité Déchetteries ont été réglés pour 32 418,10 €.

La section présente également en dépenses une opération d'ordre, équilibrée en recette d'investissement au titre des dotations aux amortissements pour 531 259,94 €.

La mobilisation de la dotation pour risque et charges au titre d'une garantie à apporter à TRI sur la signature de 2 contrats d'emprunts pour des travaux n'a pas été nécessaire en 2017.

Les recettes de fonctionnement sont constituées de :

- les contributions des membres d'un montant de 5 046 426,88 € (22,51 € par habitant)
- le solde de la subvention européenne LIFE pour sa quote-part relative à la gestion des déchetteries pour 135 169,81 €,
- les ventes de matières et les prestations de services pour 221 760,97 €,
- la participation des éco-organismes, comme ECO-MOBILIER et OCAD3E pour 200 384,85 €
- le remboursement de frais d'ECO-DDS (39,46 € - différence entre le rattachement à 2016 et sa régularisation sur 2017),
- des recettes exceptionnelles pour 82 575,86 € dont 25 624,29 € de produits de gestion (principalement des remboursements d'assurance sur des sinistres), 56 851,56 € de régularisations de rattachement à 2016, 57,68 € de mandats annulés sur exercice antérieur et 42,33 € d'intérêts moratoires perçus.

La section présente également en recettes une opération d'ordre liée à l'amortissement et l'étalement des subventions reçues pour 182 029,67 €. Cette recette est équilibrée en dépenses d'investissement.

Autofinancement / virement vers la section d'investissement

Au regard des dépenses et recettes de fonctionnement présentées ci-dessus, il est constaté un autofinancement « comptable » de 881 624,25 €, hors reprise de l'excédent 2016 sur le budget 2017.

Il est rappelé que le financement de l'activité ITM (installation de tri massification) est assuré par l'activité déchetterie au travers l'application virtuelle d'un tarif « tri et traitement des encombrants ITM » en lieu et place d'un tarif « stockage des encombrants » pour les tonnages concernés.

De même, une partie du financement de l'activité incinération est assurée par l'activité déchetterie au travers l'application virtuelle d'un tarif « incinération des encombrants » en lieu et place d'un tarif « stockage des encombrants » pour les tonnages concernés.

Ces virements sont virtuels puisque la comptabilité analytique est interne et sont matérialisés par des virements de section à section.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les investissements au titre de l'activité Déchetteries, pour 2 429 060,24 € ont porté sur :

- 31 394,12 € pour des études préalables aux travaux sur les sites de Placey, Devecey, des Tilleroyes et de Thise/Andiers, une mission SPS pour le site des Andiers/Thise et des études ICPE,

- 1 921 898,82 € d'immobilisations dont :

- 11 086,68 € d'acquisitions foncières (Saint-Vit et Placey)
- 1 768 640,95 € d'aménagements et de travaux divers (imputations différentes selon la nature juridique de l'équipement),
- 19 733,69 € d'achat d'un porteur 26 tonnes, avec bras,
- 108 247,91 € d'aménagements, d'équipements et d'outillage divers (tables de tri pour DDS, bacs de rétention pour colonnes à huiles, 10 bennes Ampliroll, des bacs à sel, des bavettes de bennes, des colonnes à huiles, une cuve à carburants, ...)
- 11 435,13 € de matériel de bureau, de mobilier et autres équipements.

Au regard des contrats d'emprunt signés à ce jour et affectés à l'activité Déchetteries, le remboursement en capital en 2017 a été de 285 506,81 €.

Une opération de régularisation patrimoniale, en vue de la sortie du patrimoine des déchetteries de Roulans et Bouclans a été réalisée, en équilibre en dépenses (compte 2314) et en recettes (compte 2031) pour 8 230,82 €.

Les autres recettes d'investissement sont les dotations aux amortissements évoquées ci-dessus, ainsi qu'un recours à l'emprunt effectif de 2 000 000 €.

A titre de complément, les restes à réaliser de 2017 à inscrire en 2018 sur cette activité sont de 1 075 062,71 € en dépenses et 305 439 € en recettes.

3. Activité PREVENTION (802)

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les charges à caractère général du budget 2017 de fonctionnement de cette activité reposent sur la poursuite des actions de sensibilisation, notamment auprès des enfants, des animations de proximité et des actions courantes à travers des dépenses de communication, des achats (gobelets, couches...) et des prestations de service d'accompagnement (notamment sur les couches lavables) pour 71 869,07 €.

Les charges de personnel ont été estimées pour 2017 à 165 410,55 €. Le rattachement sera régularisé sur 2018.

Les indemnités et les frais de mission des élus de cette activité se sont élevés à 7 032,89 €

La section présente également en recettes une opération d'ordre liée à l'amortissement pour 11 462,88 €. Cette recette est équilibrée en dépenses d'investissement.

La contribution Prévention pour 2017 s'élève à 251 088,32 €. Les recettes de fonctionnement sont complétées par la quote-part du solde de la subvention LIFE pour 14 692,37 € et le versement du solde de la subvention PLP.

Autofinancement / virement vers la section d'investissement

Au regard des dépenses et recettes de fonctionnement présentées ci-dessus, il est constaté un autofinancement de 126 914,75 €, hors reprise de l'excédent 2016 sur le budget 2017.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement 2017, sur cette activité, ont porté sur l'achat de 3 véhicules, l'aménagement de ceux-ci pour transporter le matériel, l'installation de rayonnages dans les ALGECO loués et l'achat de 2 PC, pour un total de 37 694,86 €

L'équilibre de la section d'investissement de l'activité Prévention est assuré par les dotations en amortissement (11 462,88 €) et l'autofinancement.

A titre de complément, les restes à réaliser de 2017 à inscrire en 2018 sur cette activité sont de 1 200 € en dépenses.

4. Activité VALORISATION ENERGETIQUE / INCINERATION (803)

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les charges de fonctionnement de l'activité Valorisation Energétique / Incinération comprennent en 2017 :

- le contrat d'exploitation de l'usine et autres prestations de services pour 3 087 926,48 € et le versement de TGAP pour 268 595 €,
- des taxes foncières pour 60 707,53 € et d'autres taxes pour 17 400,02 € (taxe d'exploitation des installations classées et CFE-CVAE),
- des études (prélèvements, expertises sur les cheminées, mesures environnementales,...) et le 1^{er} acompte de l'accompagnement sur le renouvellement du contrat d'exploitation de l'usine pour 104 583,69 €,
- la provision semi-budgétaire pour risques et charges au titre du démantèlement de l'usine d'incinération pour 2,02 € par habitant, soit 452 855,72 €,
- des frais financiers pour 281 259,27 € dont 234 726,47 € d'intérêts des emprunts « classiques » réglés à l'échéance, 45 960,37 € d'intérêts de contrats de swaps et 572,43 € nets d'intérêts courus non échus,
- des charges exceptionnelles pour 866,07 € permettant de régulariser des rattachements à 2016 et verser des intérêts moratoires (581,78 €).

Les charges de personnel ont été rattachées à 2017 pour 125 926,72 € ; elles tiennent compte d'une affectation de tous les agents sur les différentes activités.

Les indemnités des élus de cette activité ont été versées pour 6 992,61 €.

La section présente également en dépenses une opération d'ordre, équilibrée en recette d'investissement au titre des dotations aux amortissements pour 2 241 122,66 €.

En recettes, les contributions des membres au titre l'activité Incinération ont été perçues pour 4 761 140,07 € dont la contribution à la provision pour risques et charges.

Les ventes de prestations et de matières (le traitement des boues, la vente de vapeur, de ferrailles et de non ferreux) ont été encaissées pour 1 741 276,02 €.

Outre le reversement de TGAP, dont l'encaissement 2017 a été de 241 943,56 €, les autres recettes de fonctionnement portent sur des recettes exceptionnelles pour 240 685,30 € (liées à des régularisations de rattachement et des mandats annulés sur exercices antérieurs)

Autofinancement / virement vers la section d'investissement

Au regard des dépenses et recettes de fonctionnement présentées ci-dessus, il est constaté un déficit de fonctionnement sur cette activité de 122 817,37 €, hors reprise de l'excédent 2016 sur le budget 2017.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les investissements de la compétence Incinération comprennent en 2017 :

- le GER – gros entretien renouvellement -, récurrent chaque année, pour 532 661,03 €,
- mais également les investissements actés par l'avenant n°3 au contrat avec BIVAL, pour 98 540 €,
- la fourniture et l'installation de nouveaux ponts roulants pour 771 020 € (poursuivies en 2018),
- des travaux divers (réfection des douches, 1ers acomptes de la maîtrise d'œuvre sur les travaux des vestiaires, mission SPS sur ces travaux, ...) pour 24 244,80 €,
- des équipements et aménagements divers (systèmes de mesure des rejets aqueux, renforcement de l'alimentation en eau,...) pour 71 948,75 €.

Le remboursement en capital des emprunts liés à l'activité Incinération a été réglé pour 1 338 347,32 €.

Le cautionnement au titre des installations classées pour 2017 a été constitué à hauteur de 30 040,90 €.

En recettes d'investissement, les autres recettes sont les dotations aux amortissements évoquées ci-dessus et un recours effectif à l'emprunt de 1 000 000 €.

A titre de complément, les restes à réaliser de 2017 à inscrire en 2018 sur cette activité sont de 96 934 € en dépenses.

5. Activité TRI (804)

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le fonctionnement de l'activité s'articule autour du fonctionnement du centre de tri principalement et de son entretien.

Ainsi, les charges à caractère général d'un montant de 1 910 434,50 € comprennent principalement :

- des prestations de services dont la gestion du centre, pour 1 459 909,80 €,
- des taxes foncières pour 79 581 € et de douanes pour 124 €,
- des achats de fournitures d'entretien, administratives et des vêtements de travail pour 70 376,62 €,
- des assurances, pour 42 575,05 €,

- des contrats de maintenance pour 48 892,40 € et des prestations d'entretien pour 22 455,86 €,
- le solde est constitué de frais de publications, de contrôles divers, ainsi que les achats d'énergies, de carburants, ...

Le partenariat avec les clubs sportifs s'est concrétisé par le versement d'une subvention de 6 000 € à l'ESBF et 4 940 € à GBDH.

Les charges de personnel ont été rattachées à 2017 pour 273 613,46 €.

Les indemnités des élus ont été versées pour 7 529,49 €.

Les frais financiers des emprunts affectés à cette activité ont été réglés pour 142 947,08 € dont 751,75 € nets d'intérêts courus non échus.

La section présente également en dépenses une opération d'ordre, équilibrée en recette d'investissement au titre des dotations aux amortissements pour 608 440,94 €.

Les recettes de fonctionnement de cette activité sont composées :

- des contributions des membres à hauteur de 2 251 928,76 €,
- de la vente de matières pour 673 370,64 €,
- des participations au tri de COVED et du SYTEVOM pour 8 125,92 €,
- de recettes exceptionnelles pour 24 087,31 € dont des régularisations de rattachement à 2017, des mandats annulés sur exercices antérieurs et des remboursements au titre des assurances,
- des remboursements de frais de VALORPLAST au titre de l'optimisation des transports de déchets de tri pour 6 172,01 €.

La section présente également en recettes une opération d'ordre liée à l'amortissement et l'étalement des subventions reçues pour 21 828,82 €. Cette recette est équilibrée en dépenses d'investissement.

Autofinancement / virement vers la section d'investissement

Au regard des dépenses et recettes de fonctionnement présentées ci-dessus, il est constaté un autofinancement de 31 6096,99 €, hors reprise de l'excédent 2016 sur le budget 2017.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Outre le remboursement en capital des emprunts de l'activité pour 680 714,07 €, la section d'investissement a porté sur l'achat d'immobilisations pour 125 591,13 € dont la poursuite des aménagements et équipements nécessaires l'adaptation du centre de tri aux extensions des consignes de tri, du matériel de bureau et une boulonneuse.

Une subvention de 10 000 € a été versée à la ville de Besançon, au titre de la participation à la rénovation de l'atelier de maintenance automobile.

En 2017, le 2e versement de la caution au titre des établissements classés (ICPE) a été réglé à la Caisse des Dépôts et Consignations pour 15 647 €.

En recettes d'investissement, les autres recettes sont les dotations aux amortissements évoquées ci-dessus et un recours effectif à l'emprunt de 1 000 000 €.

A titre de complément, les restes à réaliser de 2017 à inscrire en 2018 sur cette activité sont de 313 753 € en dépenses et 409 956 € en recettes.

6. Activité ADMINISTRATION GENERALE (805)

SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'administration générale couvre les frais de fonctionnement du Pôle Administratif et de la Direction Générale du SYBERT, de la communication institutionnelle, des locaux nécessaires à ces activités, mis à disposition par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et de l'animation du projet ZDZG.

Les charges à caractère général pour 397 975,82 € portent notamment sur :

- le remboursement à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon des frais liés aux locaux de la City (charges locatives, sécurité, nettoyage,...), aux frais postaux, à l'utilisation des véhicules du PAL et les forfaits de gestion TIC/RH pour les agents situés à la City pour 78 474,06 €,
- un remboursement sur le même objet, mais daté de 2013 et non réglé à l'époque pour 86 489,86 €,
- l'engagement du montant estimatif de l'étude sur les biodéchets pour 100 000 € (marché désormais notifié),
- la 1ère phase de l'étude portant sur l'accompagnement des habitants sur l'amélioration des gestes de tri (coaching E3D) pour 26 700 €,
- des assurances en responsabilité civile et de protection juridique des agents et des élus dans leurs missions pour 26 984,68 €,
- des annonces et insertions, principalement liées à la publication d'avis de marchés publics pour 16 890 €,
- des assistances juridiques sur la fin du contentieux avec la SFIL et la résolution de l'acte d'achat foncier de Devecey pour 9 501,50 € et 6 000 € de condamnation suite au jugement défavorable sur le contentieux SFIL.

Le SYBERT a cotisé et participé à l'ASCOMADE (8 037 €), ATMO (500 €), AMORCE (1 934 €), à l'AUDAB (1 000 €), à ACR (1 890 €) pour un total de 13 370 €, en 2017.

Les charges de personnel ont été rattachées à 2017 pour 408 571,07 € ; elles comprennent notamment la rémunération de la Chargée de Mission ZDZG, financée par l'Etat.

Les indemnités et frais de déplacement des élus ont été versées pour 28 330 ,53 €.

Suite à la perception du solde de la subvention européenne LIFE, 61 714,60 € ont été reversés à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon au titre des opérations portées par elle, sur ce dossier.

La section présente également en dépenses une opération d'ordre, équilibrée en recette d'investissement au titre des dotations aux amortissements pour 804,44 €.

Les recettes de fonctionnement reposent en 2017 sur :

- les contributions des membres pour 636 115 €,
- la quote-part de la subvention européenne LIFE pour 88 160,86 €,
- l'appel des tickets de sortie auprès des Communautés de Communes de Vaîtes Aigremont, de Dame Blanche et Bussière et, à ce titre, le rattachement de l'appel auprès de la Communauté de Communes Loue Lison, dans l'attente de la validation de la régularisation du montant par habitant pour un total de 105 378,13 €.*
- et des opérations diverses (régularisations de rattachements à 2016, remboursement d'assurances et de charges sur la location des locaux du Brabant)

Autofinancement / virement vers la section d'investissement

Au regard des dépenses et recettes de fonctionnement présentées ci-dessus, il est constaté un déficit de financement de 56 726,60 €, hors reprise de l'excédent 2016 sur le budget 2017.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Des équipements de l'équipe administrative (radiateurs) ont été acquis en 2017 pour 112,25 €.

Les recettes d'investissement sont les dotations aux amortissements évoquées ci-dessus.

7. Activité VALORISATION ORGANIQUE / COMPOSTAGE (807)

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le fonctionnement de l'activité Compostage en 2017 est concrétisé notamment par :

- l'achat de composteurs, lombricomposteurs, bioseaux et kits collectifs pour 68 158,68 €,
- des prestations de services pour la gestion des chalets et l'accompagnement des guides composteurs, ainsi que du composteur accéléré, les animations scolaires et grand public, le traitement des broyats pour 104 816,33 €,
- des subventions de fonctionnement au FJT des Oiseaux, Trivial Compost et à la CLCV pour 33 686 €,
- l'estimation du remboursement des frais TIC/RH des agents du service Compostage pour 11 854,92 € (rattachement),
- le 1^{er} versement d'une subvention à la CCLL pour l'achat d'un broyeur pour 2 500 €.

Les charges de personnel ont été rattachées à 2017 pour 207 939,85 € ; elles tiennent compte de l'affectation au pro rata de tous les agents sur les différentes activités.

Les indemnités des élus ont été versées pour 7 395,27 €.

La section présente également en dépenses une opération d'ordre, équilibrée en recette d'investissement au titre des dotations aux amortissements pour 67 003,72 €.

En recettes, les contributions ont été appelées pour 347 488,26 €.

La quote-part de la subvention européenne LIFE affectée à l'activité Compostage a été enregistrée à hauteur de 117 538,96 €.

La section fait également apparaître la revente de composteurs, lombricomposteurs, bioseaux et kits collectifs pour 34 612,94 €.

Une opération d'ordre relative à l'amortissement des subventions perçues, équilibrée en dépense et en recette, est inscrite pour 30 008,02 €, de même que l'amortissement des biens affectés à cette activité pour 67 003,72 €.

Autofinancement / virement vers la section d'investissement

Au regard des dépenses et recettes de fonctionnement présentées ci-dessus, il est constaté un déficit de fonctionnement de 6 817,74 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les crédits d'investissement 2017 ont été consacrés à des travaux de réhabilitation de chalets (Mouillère, Rivotte) pour 3 177,54 €, l'achat d'un CITROEN Berlingo pour 10 778,53 € et du mobilier pour 618,99 €.

Les recettes d'investissement sont constituées des dotations aux amortissements évoquées ci-dessus, ainsi que de la perception du solde de la subvention sur la construction et l'installation des chalets de la part de l'ADEME pour 11 135,26 €.

A titre de complément, les restes à réaliser de 2017 à inscrire en 2018 sur cette activité sont de 8 837,50 € en dépenses et 9 208 € en recettes..

8. Activité ITM (808)

SECTION DE FONCTIONNEMENT

En 2017, les réalisations portent sur des prestations de services et des frais de fonctionnement de l'Installation Tri Massification, dont les charges de personnel affecté à la gestion de cet équipement.

Les charges à caractère général s'élèvent à 571 900,65 €.

Les charges de personnel sont estimées à 379 207,78 € (régularisation du rattachement sur 2018).

De plus, en 2017, des intérêts de l'emprunt ont été réglés pour 36 357,76 €.

La section présente également, en dépenses, une opération d'ordre, équilibrée en recette d'investissement au titre de la dotation aux amortissements de l'ITM pour 156 886,77 €.

Les recettes sont constituées de ventes de matières et de marchandises pour 141 234,74 € et de régularisations de rattachements à 2016 pour 3 078,64 €.

Autofinancement / virement vers la section d'investissement

Au regard des dépenses et recettes de fonctionnement présentées ci-dessus, il est constaté un déficit de fonctionnement de 1 000 039,58 €, hors reprise de l'excédent 2016 sur le budget 2017.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les autres immobilisations corporelles ont été acquises pour 140 817,38 € ; elles concernent un solde de la maîtrise d'œuvre de la construction pour 1 831,95 €, de l'outillage pour 11 340 €, différents équipements (vestiaires,...) pour 3 954,07 € et surtout l'achat d'un camion porteur avec bras, pour 123 691,36 €.

La charge en capital de l'emprunt mobilisé en 2017 pour les travaux de construction de l'ITM est de 90 000 €.

Une opération d'ordre, équilibrée en dépense et recette d'investissement, liée à l'intégration patrimoniale de l'équipement, a été réalisée pour 104 970,19 €.

La dotation aux amortissements 2017 est de 156 886,77 €, en dépense de fonctionnement et recette d'investissement.

A titre de complément, les restes à réaliser de 2017 à inscrire en 2018 sur cette activité sont de 2 797,50 € en dépenses et 785 187,50 € en recettes.

9. Activité ECO-EMBALLAGES (809)

En 2017, le SYBERT a créé une activité analytique dans son budget afin de mettre en exergue les flux de dépenses et recettes liées à la mise en œuvre du contrat unique Eco-Emballages ; en 2016, ces flux étaient enregistrés dans l'activité Administration Générale.

En 2017, comptablement, c'est-à-dire en tenant compte de rattachements de dépenses et de recettes estimées fin 2017 et à régulariser sur 2018, ce budget indique :

- des subventions reçues pour 3 489 751,23 € et des ventes de matières pour 841 413,58 €, soit un total de recettes de 4 331 164,81 €
- des versements aux membres de 3 948 589,06 €.

10. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

En matière de ressources humaines, il est rappelé que les agents du SYBERT sont des agents de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon mis à disposition.

Au 31 décembre 2017, les effectifs du SYBERT étaient composés de 48 agents permanents (soit 46 « équivalents temps plein ») et 13 agents temporaires.

Les charges de personnel à rembourser, pour 2017 (hors frais de gestion) ont été estimées à 2 464 146,49 € dont 1 251 953,39 € de rattachement à 2017 à régler sur 2018.

Les charges de personnel représentent 11,24% des réalisations en dépenses de fonctionnement et 8,34% de l'ensemble des dépenses réalisées.

En matière de dette, l'encours au 31 décembre 2017 est de 19 770 412,37 € (soit 88,19 € par habitant sur la base 2017 de 224 186 habitants).

- charges de la dette au budget 2017 :

- en capital : 2 394 568,20 €

- en intérêts et autres frais financiers (ICNE, swaps) : 492 982,21 €.

Au 31 décembre 2017, 18 contrats étaient signés par le SYBERT.

Au 31 décembre 2017, le taux moyen de la dette est 2,44 %, la durée vie résiduelle des contrats (jusqu'à extinction totale de la dette actuelle) est de 11 ans et 8 mois et la durée de vie moyenne (vitesse moyenne de remboursement de la dette) est de 5 ans et 11 mois.

Répartition par type de taux :

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	9 427 226 €	47,68%	3,35%
Fixe à phase	3 800 000 €	19,22%	0,46%
Variable	3 483 186 €	17,62%	1,04%
Change	3 060 000 €	15,48%	3,71%
Ensemble des risques	19 770 412 €	100,00%	2,44%

Répartition par prêteur :

Prêteur	CRD	% du CRD
SOCIETE GENERALE	5 374 869 €	27,19%
CAISSE D'EPARGNE	4 532 489 €	22,93%
CREDIT FONCIER DE FRANCE	4 286 721 €	21,68%
SFIL CAFFIL	4 182 999 €	21,16%
BANQUE POSTALE	1 393 333 €	7,05%
Ensemble des prêteurs	19 770 412 €	100,00%

CRD : capital restant dû.

11. EQUILIBRE GLOBAL

L'excédent de fonctionnement 2017 (hors excédent des restes à réaliser de 2017 sur 2018) permet de compléter l'excédent d'investissement 2017.

CA EN €	2016 : pour mémoire		2017	
	Fonctionnement en €	Investissement en €	Fonctionnement en €	Investissement en €
(+) Recettes	23 003 785,85	6 644 694,41	22 164 819,69	8 047 743,04
(-) Dépenses	22 697 361,43	7 477 848,27	21 914 863,76	6 666 388,42
(=) Résultat d'exécution	306 425,42	833 153,86	249 955,93	1 381 354,62
Résultat reporté de l'année antérieure	700 000,00	144 338,24	700 000,00	- 977 492,10
RESULTAT PAR SECTION	1 006 425,42	977 492,10	949 955,93	403 862,52
RESULTAT TOTAL		+ 1 554 378,76		+ 1 353 818,45

Une présentation synthétique des données financières est présentée en annexe du présent rapport.

Conformément à l'article L2121-14 du CGCT :

- **à l'unanimité, le Comité Syndical élit Monsieur BOUSSET comme Président de séance,**
- **Madame Catherine THIEBAUT, Présidente du SYBERT, se retire et ne prend pas part au vote.**

A la majorité, le Comité Syndical se prononce favorablement sur le Compte Administratif 2017.

Pour extrait conforme,
La Présidente du SYBERT,
Catherine THIEBAUT



Rapport adopté à la majorité.

Pour : 35

Contre : 0

Abstention : 1

Ne prennent pas part au vote : 1

Préfecture du Doubs

Reçu le 11 AVR. 2018



Contrôle de légalité